



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 23 MARS 2022

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 mars 2022 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Madame Melissa Monk, conseillère	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2022-03-56

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 mars 2022 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-57

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 mars 2022 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-58

OBJET : Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2022-03-59

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par l'ajout du point 6.1 ii :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2022**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-21
 - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #1015
 - iii. Ville de Sainte-Thérèse : Résolution #2022-144 - PPCMOI 2022-001
7. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, récréotourisme)**
 - 7.1. **Résolution** – Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville au renouvellement de l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mikaël Kingsbury 2022-2024
8. **Développement économique de la MRC**
 - 8.1. **Résolution** – Ratification des décisions – Comité Aide Urgence aux PME et OSBL – Rencontre du 9 mars 2022
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 23 mars 2022
 - 9.2. **Dépôt** – Rapport des états financiers de 2021 audités
 - 9.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 24 février au 23 mars 2022
 - 9.4. **Résolution** – La MRC décrète AVRIL : Le mois de la JONQUILLE
 - 9.5. **Résolution** – Octroi de contrat – Assurances biens et renouvellement du contrat d'assurance automobile – Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-de-Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache – Terme 2022 – 2023
 - 9.6. **Résolution** – Renouvellement du mandat – Flip Communications
 - 9.7. **Résolution** – Une déclaration de solidarité envers le peuple de l'Ukraine
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1 **Résolution** – Projet de règlement 21-02 – Mise au point
Projet de règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les aires d'affection relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère
 - 10.2 **Dépôt** – Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers audités – La Commission municipale du Québec (CMQ)
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
 - 11.1 **Résolution** – Rapport d'activités annuel Schéma de couverture de risques en sécurité incendie- Dépôt et transmission au ministère de la Sécurité publique
12. **Demande d'appui**
 - 12.1. **Résolution** – Adhésion à la déclaration municipale sur l'habitation – Union des municipalités du Québec
13. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-03-60

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
23 février 2022

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 23 février 2022 soit et est
adopté avec la précision à apporter au niveau de l'objet de la résolution 2022-02-48 relative
au rapport d'activités (narratif) du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-61

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville
et de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que la Résolution de la Ville de
Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une
demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement : Blainville :
#1417-21 et Sainte-Anne-des-Plaines : #1015 pour approbation par la MRC de Thérèse-De
Blainville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a présenté la résolution #2022-144 - PPCMOI
2022-001 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et
vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de
développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville
#1417-21

Administration des règlements d'urbanisme :
Règlement modifiant le Règlement #1417 sur
l'administration des règlements d'urbanisme afin
de :

- **Modifier** diverses définitions relatives aux
véhicules lourds et aux véhicules-outils;
- **Remplacer** à l'index terminologique de l'Annexe
« A » des définitions « véhicule lourd » et
« véhicule-outil ».

Sainte-Anne-des-Plaines
#1015

Règlement relatif au paiement d'une contribution
destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée
à l'ajout, l'agrandissement ou la modification
d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin
de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Assurer** la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis;
- **Assujettir** certains travaux au paiement d'une contribution;
- **Établir** les contributions et les règles applicables.

Sainte-Thérèse
PPCMOI 2022-001
Résolution N° 2022-144

PPCMOI: En vertu du règlement #1209-01 N.S. portant le numéro Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI-2022-001 concernant la construction d'un nouveau Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation sur la rue Duquet (lot 3 693 753), lequel vise à :

- **Permettre :**
 - La réduction de la marge avant;
 - La réduction de la marge latérale;
- **Autoriser** l'utilisation de 4 différents matériaux extérieurs;
- **Déroger** à certaines normes de stationnement sous certaines conditions;
- **Interdire** l'installation de clôture, sauf exception;
- **Autoriser** des murs ou murets de plus d'un mètre;
- **Demander** une architecture qui est conforme au concept architectural présenté.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté, soit les règlements : Blainville #1417-21 et de Sainte-Anne-des-Plaines : #1015 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE la résolution #2022-144 – PPCMOI 2022-001 de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-62

OBJET : Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville au renouvellement de l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mickaël Kingsbury 2022-2024

ATTENDU l'entente conclue entre les MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et d'Argenteuil, Tourisme des Basses-Laurentides (TBL) visant le renforcement des capacités des Basses-Laurentides en termes de promotion et de mise en valeur;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE Tourisme Basses-Laurentides (TBL) et la MRC entretiennent des liens étroits et partagent des objectifs communs sur le plan touristique, notamment le rayonnement local et des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE la MRC a participé et supporté financièrement le processus récent de réalisation de la politique touristique des Basses-Laurentides et que cette politique traitera, notamment, des enjeux de rayonnement et de communication de la région;

ATTENDU la démarche actuelle – Qui tire bientôt à sa fin – en lien avec le Marketing territorial de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente initiale (2019-2021), il a été décidé d'associer M. Mikaël Kingsbury en vue d'accroître la promotion de la sous-région des Basses-Laurentides;

ATTENDU la pandémie qui a frappé le Québec depuis 2020 à ce jour et ses impacts sur un certain nombre d'activités;

ATTENDU QUE l'entente vise les objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts de mise en valeur de la région des Basses-Laurentides;
- Accroître l'association entre l'image de M. Kingsbury et la région des Basses-Laurentides;
- Accroître la notoriété des Basses-Laurentides comme destination touristique dans un contexte de compétitivité économique et touristique de la région;
- Augmenter l'achalandage contribuant au développement et à la croissance d'entreprises du territoire;
- Mettre de l'avant l'identité touristique (agrotourisme, plein air, culture) de la région;

ATTENDU la demande de relancer ladite entente pour une autre période de 3 ans (2022-2024) avec le même artiste et les mêmes conditions et termes appliqués dans le cadre de la 1^{re} entente;

ATTENDU QUE les deux autres MRC ont renouvelé respectivement leurs ententes;

ATTENDU QUE le coût annuel de cette entente est de 3 333 \$ et que les fonds nécessaires sont déjà prévus au budget de 2022;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC accepte de renouveler l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mikaël Kingsbury pour la période allant de 2022 à 2024 et autorise son directeur général de signer l'entente de service relative à ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-63

OBJET : Ratification des décisions – Comité Aide Urgence aux PME et OSBL –
 Rencontre du 9 mars 2022.

ATTENDU le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU le Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et le Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) mis sur pied par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 23 mars 2022;

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence 9 mars 2022 et qui se déclinent en ci-après :

ENTREPRISE	VILLE	PRÊT	ATTRIBUÉ
Groupe Investissement 3J (Ben et Florentine)	Sainte-Thérèse	AERAM	50 000 \$
2951-1177 Qc inc. (Billard citadelle inc.)	Sainte-Thérèse	AERAM	38 956 \$
9206-3338 Qc inc. (Déjeuner dîner AM Blainville)	Blainville	AERAM	18 468 \$
9406-4904 Qc inc. (Notre-Bœuf de grâce)	Blainville	AERAM	50 000 \$
9372-2387 Qc inc. (Copper Branch)	Sainte-Thérèse	AERAM	33 941 \$
9427-6458 Québec inc. (Restaurant la Succeda)	Rosemère	AERAM	50 000 \$
9424-7228 Québec inc. (Fresh to go)	Blainville	AERAM	39 244 \$
9424-5693 Québec inc. (Restaurant Bœuf Cochon)	Rosemère	AERAM	50 000 \$
Tag-E Karting & amusement	Sainte-Thérèse	AERAM	50 000 \$
Tristar Rive-Nord inc.	Blainville	AERAM	13 221 \$
Wasabi Dan inc.	Boisbriand	AERAM	31 847 \$
2863-3220 Qc inc. (Centre sportif Rosemère)	Rosemère	AERAM	50 000 \$
Café de la gare Rosemère	Rosemère	AERAM	50 000 \$
9167-5314 Québec inc. (Vinnie Gambini)	Boisbriand	AERAM	50 000 \$
9325-8235 Québec inc. (Idolem Blainville)	Blainville	AERAM	20 966 \$
Restaurant L'Ardoise inc.	Sainte-Thérèse	AERAM	50 000 \$
9405-3121 Québec inc. (Restaurant Pied d poule)	Sainte-Thérèse	AERAM	39 931 \$
Club de boxe rival Rive-Nord	Boisbriand	AERAM	8 954 \$
9338-1952 Qc inc. (Studio orange theory fitness)	Rosemère	AERAM	41 800 \$
9205-8304 Qc inc. (Déjeuner dîner AM Boisbriand)	Boisbriand	AERAM	27 508 \$
9250-2608 Qc inc. (Juliette et chocolat)	Boisbriand	AERAM	35 464 \$
9403-0194 Qc inc. (Déjeuner dîner AM Rosemère)	Rosemère	AERAM	27 694 \$
Gestion rosevan (Restaurant Campagna)	Sainte-Thérèse	AERAM	21 592 \$
Les allumés café de ville inc.	Sainte-Thérèse	AERAM	34 521 \$
9280-1265 Québec inc. (La belle et la bœuf)	Boisbriand	AERAM	44 040 \$
9361-0764 Qc inc. (Pub la chienne à Jacques)	Blainville	AERAM	29 780 \$
9092-1719 Qc inc. (Days Inn Blainville)	Blainville	AERAM	50 000 \$
9366-5511 Qc inc. (Archibald Blainville)	Blainville	AERAM	50 000 \$
9399-3863 Qc inc. (Mikes Rosemère)	Rosemère	AERAM	50 000 \$
9252-5971 Qc inc. (restaurant Basha)	Rosemère	AERAM	49 338 \$
Sushi Hako	Rosemère	AERAM	37 410 \$
Restaurant réveil-matin inc.	Rosemère	AERAM	31 080 \$
9245-6276 Qc inc. (Subway Rosemère/Boisbriand)	Rosemère	AERAM	33 800 \$
9178-9248 Qc inc. (Subway Grande-Allée)	Boisbriand	AERAM	12 039 \$



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

9153-4628 Qc inc. (Subway d'Annemasse)	Boisbriand	AERAM	24 697 \$
9081-8485 Québec inc. (Subway Adolphe-Chapleau)	Bois-Des-Fillion	AERAM	13 623 \$
9042-9788 Qc inc. (Académie Sparmax)	Sainte-Thérèse	AERAM	6 416 \$
Mini centre d'amusement	Blainville	AERAM	44 017 \$
9349-8590 Québec inc. (Restaurant Scala 20)	Rosemère	AERAM	49 590 \$
9150-7228 Qc inc. (Subway Blainville ouest)	Sainte-Thérèse	AERAM	11 948 \$
9150-7483 Qc inc. (Subway Saint-Charles)	Sainte-Thérèse	AERAM	16 772 \$
9149-6885 Qc inc. (Subway Curé-Labelle)	Sainte-Thérèse	AERAM	31 420 \$
9370-1969 Qc inc. (Presse café Boisbriand)	Boisbriand	AERAM	27 224 \$
9043-7757 Qc inc. (Subway boul. Seigneurie)	Blainville	AERAM	32 123 \$
Restaurant 425F	Sainte-Thérèse	AERAM	50 000 \$
9426-5303 Québec inc.(Grillades Torino)	Blainville	AERAM	24 900 \$
4277651 Canada inc. (Restaurant Fogo)	Boisbriand	AERAM	50 000 \$

1 654 324 \$

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville

- RATIFIE la décision des membres du comité d'aide d'urgence aux PME et OBNL du 9 mars 2022 en matière d'octroi des rehaussements octroyés sous le volet AERAM du PAUPME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-64

OBJET : Liste de la correspondance au 23 mars 2022

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 23 mars 2022 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2022-03-65

OBJET : Rapport des états financiers de 2021 audités

Le « Rapport des états financiers de 2021 audités » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2022-03-66

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 24 février au 23 mars 2022

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 24 février au 23 mars 2022 inclusivement, répartis comme suit : 1 104 321,15 \$ payés, 425 994, 67 \$ à payer pour un grand total de 1 530 315,82 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-67

OBJET : La MRC décrète AVRIL : Le mois de la JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2000 et que la Société canadienne du cancer prévoit qu'au Québec, le nombre de nouveaux cas bondira d'au moins 35% au cours des 15 prochaines années;

ATTENDU QUE malgré cette hausse, le taux de mortalité lié au cancer est à la baisse depuis l'an 2000 grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde son appui à la Société canadienne du cancer (SCC) en décrétant le mois d'avril le « Mois de la Jonquille »;

QUE le Conseil de la MRC invite ses villes constituantes et également les citoyens à poser un geste spécial pendant le Mois de la jonquille pour tous les citoyennes et citoyens atteint d'une forme de cette maladie en se procurant des jonquilles fraîches, en portant l'épinglette ou en contribuant d'une manière ou d'une autre à la lutte contre cette maladie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-68

OBJET : Octroi de contrat – Assurances biens et renouvellement du contrat d'assurance automobile – Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-de-Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache – Terme 2022 – 2023

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-de-Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache ont procédé au début de l'année 2021 à une demande de soumissions pour les assurances dommages;

ATTENDU l'appel d'offres effectué et l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE pour le terme 2022-2023, le Regroupement, suivant les recommandations de son consultant a procédé à une demande de soumission publique pour le renouvellement de ses assurances des biens seulement, tout en négociant de gré à gré pour le renouvellement de ses assurances responsabilités civile, municipale et automobile;

ATTENDU les soumissions reçues et les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe conseils en date 15 mars 2022 relativement à l'octroi des contrats pour lesdites polices;

ATTENDU QUE la soumission de BFL Canada risques et assurances inc. pour l'assurance des biens s'est avérée la plus basse soumission conforme;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE comme le permet la loi et tel que le recommande le consultant du Regroupement, il y a lieu de reconduire le contrat d'assurance automobile en vigueur pour le terme 2022-2023;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC :

- OCTROIE le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc A, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, tel qu'il appert au tableau suivant:

Bloc A

Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Dommage aux biens	371 \$
Bris des équipements	3 \$
Crime	1320 \$
Frais de courtage	0 \$

- OCTROIE le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc B, à la firme de courtier BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la répartition des coûts nous parviendra sous peu, trois points sont à éclaircir par le courtier;
- AUTORISE le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. la somme de 1 846 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance de dommages aux biens, bris des équipements, délits, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et à imputer les sommes nécessaires à même le budget 2022 prévues à cette fin;
- AUTORISE qu'un fonds de garantie, pour l'ensemble des membres du regroupement, d'un montant de 500 000 \$, soit créé pour l'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2022-2023;
- AUTORISE la trésorerie à déboursier la somme de 1 220 \$ qui représente la quote-part de la MRC à la franchise collective, et ce, pour le terme 2022-2023 conformément à « l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache » en vigueur;
- AUTORISE le directeur général à imputer la somme de 3 066 \$ à même le budget 2022 de la section prévue à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-69

OBJET : Renouvellement du mandat – Flip Communications

ATTENDU l'offre de services de Flip Communications vise à accompagner la MRC au niveau de la stratégie des relations publiques et de communication pour des dossiers territoriaux et d'importance capitale;

ATTENDU les besoins de la MRC en matière de stratégie au niveau des relations publiques et de communication à savoir :

- Tenue de rencontres virtuelles;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- La coordination des suivis et recherches;
- La veille médiatique associée aux dossiers stratégiques;
- Un accompagnement stratégique;
- Service-conseil en communication ou en situation de crise;
- Rédaction de communiqués;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2022;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat avec Flip communications pour se faire accompagner au niveau de sa stratégie de relations publiques et de communication;

QUE ledit renouvellement se fait sur le principe de banque d'heures forfaitaires facturées à la MRC selon le besoin et la commande ne dépassant pas le montant de 21 450 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-70

OBJET : Une déclaration de solidarité envers le peuple de l'Ukraine

ATTENDU l'ampleur face à la triste situation en Ukraine depuis le 24 février dernier;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Préfet de la MRC et maire de la Ville de Rosemère
appuyé Unanimement

QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- S'OPPOSENT à toute forme de répression des civils et des peuples de partout dans le monde;
- CONDAMNENT avec fermeté toute invasion illégitime des États nations souverains et des peuples souverains de partout dans le monde;
- CONDAMNENT avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- CONTRIBUENT aux efforts collectifs et humanitaires en vue d'apporter de l'aide aux civils(es) ukrainiens;
- UNISSENT leurs efforts à ceux de la Fédération québécoise des municipalités qui lançait un appel à l'ensemble des 1 020 municipalités locales et régionales de la province;
- EXPERIMENT leur sympathie à toutes les personnes touchées par un conflit armé ailleurs dans le monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-71

OBJET : Projet de règlement 21-02 – Mise au point
Projet de règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les aires d'affection relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

D'INVITER les maires et les préfets concernés par la question à se joindre à la MRC de Thérèse-De Blainville en vue de proposer aux autorités compétentes des pistes de solution;

D'INTERPELLER le gouvernement du Québec de se pencher sur cet enjeu territorial majeur pour plusieurs municipalités et territoires;

D'INVITER le directeur général à envoyer la présente résolution :

- au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- aux députés des circonscriptions provinciales de Groulx, Blainville, Les Plaines;
- aux députés des circonscriptions fédérales de Thérèse-De Blainville et de Mirabel;
- à la présidente de la CMM, madame Valérie Plante;
- au président de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, monsieur Denis Martin;
- au président du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, monsieur Scott Pears;
- aux préfets et maires concernés de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- aux associations municipales nationales l'UMQ, la FQM et l'ADGMRCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-72

OBJET : Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers audités – La Commission municipale du Québec (CMQ)

Le rapport d'audit de conformité relatif à la transmission des rapports financiers audités de la Commission municipale du Québec a été déposé et présenté aux membres du conseil pour prendre acte et connaissance.

2022-03-73

OBJET : Rapport d'activités annuel Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Dépôt et transmission au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les faits saillants de 2021 relatifs à la mise en œuvre des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que la MRC doit envoyer, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activités de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de transmettre le Rapport annuel 2021 d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-03-74

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adhésion à la déclaration municipale sur l'habitation – Union des municipalités du Québec

ATTENDU QUE la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

ATTENDU QUE l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :

Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.

- *L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.*
- *Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.*
- *Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.*
- *En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.*
- *Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.*
- *Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.*

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.

AINSI, LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ENJOIGNENT LEURS VOIX AUX CELLES DES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- 1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;*
- 2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;*
- 3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;*
- 4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;*
- 5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;*
- 6. Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;*
- 7. Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;*
- 8. Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;*
- 9. Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;*
- 10. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.*

Il est proposé par Madame Liza Poulin
 Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à la FQM;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux députés.es du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite ses municipalités membres d'adhérer à la Déclaration municipale sur l'Habitation de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

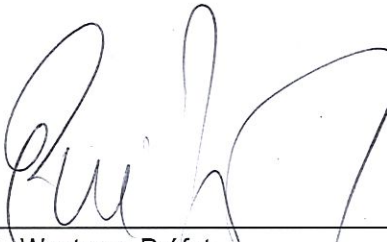
2022-03-75

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Melissa Monk
Conseillère de Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 17h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Eric Westram, Préfet


Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

23 mars 2022

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2022-03-56 à 2022-03-75 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 23 mars 2022.

Émis le 23 mars 2022 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier